

06/03/2019 : L'UE facilite l'accès aux marchés financiers pour les PME –Anne Sander (LR, PPE, Fr)

Anne Sander, se réjouit de l'accord politique conclu ce jour en trilogue sur son rapport visant à faciliter l'accès des PME aux marchés financiers.

« Les PME sont les forces vives de l'économie européenne et méritent que nous leur apportions des solutions pratiques, concrètes et adaptées à leur réalité ».

« Deux priorités ont guidé mon action au Parlement européen : réduire les charges administratives pour les PME et permettre de leur apporter de nouvelles sources de financements. Ces deux principes se concrétisent dans ce texte » explique Anne Sander.

Les marchés de croissance PME, dont le régime a été créé en 2012, sont des plateformes spécifiquement dédiées aux PME qui leur permettent d'avoir un accès simplifié aux marchés financiers. Le règlement sur les marchés de croissance PME, qui a fait l'objet de l'accord politique conclu aujourd'hui en trilogue, apporte des allègements supplémentaires par rapport aux exigences administratives et réglementaires actuelles.

L'objectif est que davantage de PME s'orientent vers ce type de financements, car ils sont parfois mieux adaptés aux modèles de développement des PME et start-ups, notamment dans des secteurs comme les biotechnologies, le numérique, la santé ou la finance.

« Les marchés de croissance PME doivent être vus comme une réelle opportunité pour les PME, voire comme un tremplin pour ensuite aller se coter sur les marchés réglementés » déclare la députée européenne.

« L'accord trouvé aujourd'hui apporte des solutions utiles et concrètes pour inciter les PME à aller sur ces plateformes et permet également de renforcer l'Union des marchés de capitaux » a conclu Anne Sander.

Le texte sera voté en avril lors de la plénière du Parlement européen à Strasbourg.